

document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 19 janvier 2026,
- sur le site internet de la commune : le 19 janvier 2026.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2025

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Vincent FRISON, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Francis WOEHL, Christian ROTT, Marlyse STAUB et David GIROLT.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Cornelia ROTT), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Michel LOM), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

OBJET : 5. FINANCES

5.4 RECEPTION DE LA 4EME FLEUR : information sur le projet et la prise en charge des frais

La réception de la 4^{ème} fleur pour SEEBACH, distinction nationale organisée par le Comité National des Villes et Villages Fleuris (C.N.V.V.F.), se tiendra à PARIS le 3 décembre 2025.

Monsieur le Maire a lu devant le Conseil Municipal le retour très positif du Président de la commission nationale du C.N.V.V.F. – qui restera annexée à la présente délibération - et indique que la commune a reçu de très nombreux témoignages de soutien et de félicitations. Il s'est particulièrement félicité du travail accompli par tous pour aboutir à cette consécration.

Afin de recevoir ce prix le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il prévoit de s'y rendre avec une délégation de la commune, comprenant les élus, des membres d'associations, de l'Alsace Verte, mais également les membres du personnel municipal afin de tous les remercier pour leur implication sans faille dans les projets de la commune. Il informe également les membres du Conseil Municipal qu'il profitera de cette occasion pour communiquer sur cet évènement en faisant réaliser un film promotionnel sur la commune de SEEBACH et l'obtention de la quatrième fleur afin d'en faire également un outil de promotion pour la Summerzeit et la Weihnachtszeit. En effet, des personnes revêtant le costume traditionnel seront également présents dans la délégation pour recevoir le prix et souligner ce qui fait la force de la commune : traditions et modernité. La commune avait déjà organisé un tel évènement en emmenant les mariés de la Streisselhochzeit à la Maison d'Alsace à PARIS en 2019. Elle compte une nouvelle fois se saisir de cette opportunité qui lui est offerte pour communiquer positivement sur les évènements à venir sur la commune.

A ce titre, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les frais seront pris en charge par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces informations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Françoise BRAUN



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication



Paris, le 18 septembre 2025

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des « Villes et Villages Fleuris », réuni en séance plénière le 17 septembre 2025, a décidé d'attribuer le label « Quatre Fleurs » à la commune de Seebach.

Le jury a reçu un accueil chaleureux, en votre présence et celle de vos collaborateurs, dont le professionnalisme et l'enthousiasme ont été particulièrement appréciés. Le projet municipal se distingue par sa clarté et sa cohérence, tant dans sa mise en œuvre que sa gestion, et les équipes témoignent d'une bonne compréhension des enjeux liés au label et d'une vision d'avenir structurée. Avec l'ambition d'être un « village posé sur un jardin », Seebach s'engage dans des projets destinés à dynamiser son activité et à développer son attractivité, aussi bien touristique qu'économique. Le dossier de présentation remis était complet et bien illustré, et la visite a permis, en calèche puis à pied, de découvrir le village et ses aménagements.

Des animations sont proposées tout au long de l'année, avec et pour les habitants : ateliers de la Terre, opération « Pour une Nature Propre », sensibilisation à la rénovation des maisons alsaciennes, marché de Noël, mariages alsaciens... Elles s'accompagnent d'actions engagées plus particulièrement à destination des enfants : verger pédagogique, tri et valorisation des déchets, installation de nichoirs et mangeoires, etc. Le projet pédagogique mené dans le cadre de la restauration du Seebach mérite à cet égard d'être salué. Afin de poursuivre la mise en valeur du label et de continuer à renforcer l'attachement au territoire, le jury encourage la commune à intégrer le logo « Villes et Villages Fleuris » sur ses supports de communication, voire à l'apposer sur les sacs commerciaux déjà illustrés par des photos du village.

Le patrimoine arboré de Seebach est d'une grande diversité et comprend des arbres fruitiers très anciens. L'entretien des arbustes est adapté, avec un respect des ports naturels, et les haies libres, champêtres, sont de qualité. Les espaces paysagers sont très soignés et intégrés dans les rues et les différents aménagements. Le jury a fortement apprécié les belles associations de plantes vivaces, bulbeuses et saisonnières, et souligne l'importance de préserver la place de ces dernières dans les massifs permanents en centre bourg et à proximité des sites stratégiques, qui apportent de la couleur et contribuent à la diversité végétale.

La commune mène une démarche qualitative pour la protection et de la préservation des ressources naturelles : paillage systématique des massifs ; véhicules et outils électriques ; cheminement doux ; parking arboré ; places de stationnement enherbées ; éclairage LED ; installation d'une cuve de récupération d'eau et création de noues au stade de foot... La gestion différenciée des espaces est par ailleurs appliquée de manière pertinente et maîtrisée. Le jury recommande de développer également des actions en faveur de la biodiversité, en veillant à y intégrer un volet pédagogique pour les enfants.



Conseil National des Villes et Villages Fleuris
160 rue Oberkampf - 75011 PARIS
Contact : message@cnvvl.fr - 01.85.73.33.69

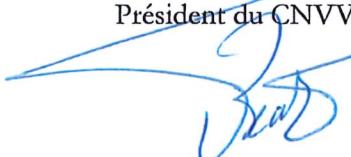
La ville est très propre, grâce à une collaboration active entre la municipalité et les habitants, qui entretiennent leur propriété et maintiennent notamment la tradition alsacienne du géranium. Le patrimoine bâti est très pittoresque et représentatif du département ; les 250 fermes typiques présentes sur la commune sont bien entretenues et préservées. L'aménagement du centre-bourg, en particulier, est une réussite, et illustre de manière exemplaire la vision de Seebach en matière d'espace public. Une maison médicale, une pharmacie et une résidence senior ont été construites dans le respect de l'identité patrimoniale alsacienne. L'intégration paysagère du Carrefour City et de la station essence est exceptionnelle. De nombreux projets sont par ailleurs encore à l'étude (mise en tourisme, réaménagement du cours d'eau, développement du réseau de pistes cyclables...) pour redynamiser le village, tout en préservant ses traditions et ses qualités paysagères. Enfin, les entrées de commune sont plaisantes et engageantes pour les visiteurs, et l'entretien et la conception du cimetière protestant sont remarquables.

Le jury a visité une ville agréable, très bien végétalisée, pensée pour le bien-être de ses habitants. La qualité de ses espaces publics, associée aux coulées vertes, aux parcs et à la rivière, font de Seebach un véritable village jardin.

La remise des prix nationaux aura lieu le **mercredi 3 décembre 2025 aux salons Hoche, à Paris** et une invitation officielle vous sera adressée prochainement.

Avec toutes mes félicitations pour l'obtention de cette Quatrième Fleur, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Thibaut BEAUTÉ
Président du CNVVF



Monsieur Michel LOM
Maire de SEEBACH